

CONSEIL MUNICIPAL DE BOIS LE ROY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION du 22 février 2008

L'an deux mil huit, le vendredi 22 février à 20 H 30, les membres du conseil municipal de la commune de Bois le Roy, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Morel, Maire.

Présents MOREL J.P. - ALLAIN L. - AGUEEFF M - BOBIN G. - CAILLERE C.
CAILLERE P. - GRIPON P. - LE MAGOARIEC Ch. - LEMERCIER S.

Absents : LE MARRE V. procuration à LEMERCIER S.
LALLEMAND G. procuration à MOREL J.P.
ROCOPLAN D. - DESHAYES M. - PIVOT A. - PERCEBOIS J.

Monsieur Paul GRIPON est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 janvier 2008 n'appelle pas de remarques, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR

- Compte administratif 2007 - COMMUNE
- Compte administratif 2007 - SERVICE D'EAU
- Vente COANT
- Vente bois de chauffage
- Modification du P.O.S.
- Informations générales
- Questions diverses

Le maire demande que soit ajouté à cet ordre du jour le point suivant :

- Délibération concernant l'indemnité à verser au Percepteur pour l'exercice 2007

Cette adjonction est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1 – Compte administratif 2007 – Commune

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2007 présenté par M. ALLAIN Lionel, 1er adjoint.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le Compte Administratif 2007 qui s'établit comme suit, le maire ne prenant pas part au vote :

FONCTIONNEMENT :

Recettes 848 552,94 €

Dépenses 582 915.28 €

Excédent 265 637.66 €

INVESTISSEMENT :

Recettes 268 126.50 €

Dépenses 177 849.96 €

Excédent 90 276.54 €

2 - Compte administratif 2007 – Service d'eau

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2007 présenté par M. ALLAIN Lionel, 1er adjoint.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le Compte Administratif 2007 qui s'établit comme suit, le maire ne prenant pas part au vote :

FONCTIONNEMENT :

Recettes 115 973 ,96 €
Dépenses 43 421,64 €

Excédent 72 552,32 €

INVESTISSEMENT :

Recettes 61 250.59 €
Dépenses 13 034.93 €

Excédent 48 215.66 €

3 - Vente COANT

Le maire rappelle que lors d'un précédent conseil, les élus avaient accepté l'acquisition de la propriété 1 rue de la mairie. Le conseil avait donné son accord et autorisé le maire à signer la promesse d'achat. Afin de pouvoir concrétiser cette acquisition il y a lieu d'autoriser le maire à signer l'acte d'achat.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer les différents documents afférents à cette acquisition.

4 - Vente bois de chauffage

Du bois de chauffage, extrait de la forêt de Roseux, va prochainement être disponible. Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas augmenter le prix de vente de ce bois qui reste donc fixé à 37 € le stère livré et coupé en un mètre de long.

5 - Modifications du POS

Le maire présente les conclusions du commissaire enquêteur, concernant les modifications du P.O.S. soumis à l'enquête publique. Ce dernier a émis un avis favorable aux propositions émis dans le rapport de présentation et dans les demandes faites par certains propriétaires. Le conseil municipal entérine, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ces modifications. Le dossier de Révision va donc être finalisé pour approbation finale.

6 - Indemnité du Percepteur

Le maire informe le conseil municipal que la commune a la possibilité de verser des indemnités de conseil au percepteur d'Ivry la Bataille.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à mandater la somme de 408.01 € au profit de Monsieur FAYOL, trésorier à la perception d'Ivry la Bataille

7 - Informations générales

- Le maire rappelle que la demande de cessation du cours organisé par l'association « Music –Appassionata » dans le petit local adjacent à la bibliothèque ne concerne que les cours de batterie et aucunement les autres activités musicales.

- Le maire donne entière lecture du courrier que Mme Lebon lui a fait parvenir à l'attention du conseil municipal pour l'informer des différents problèmes qu'elle a rencontré ces derniers temps :

- circulation bruyante et dangereuse de moto-cross et de quads,
- détériorations de gouttières et de trottoirs du fait de circulation de camions,

- infiltrations par capillarité provoquées par la rétention d'eau dans un regard,
- lézardement d'un mur suite à des travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques,
- circulation d'eau perturbée par des poches d'air lors de travaux d'extension réseau.

Le maire fait remarquer que certaines rubriques de cette lettre devraient faire l'objet de plaintes auprès de la gendarmerie. Par ailleurs, un courrier sera adressé à Mme Lebon pour l'informer des dispositions prises pour améliorer ce qui peut l'être à l'échelon de la commune.

- Le maire précise les horaires d'ouverture des bureaux de vote pour les municipales et cantonales du dimanche 9 mars 2008 : 8 H 00 à 18 H 00.

8 - Questions diverses

- Patrick Caillère signale une panne d'éclairage public dans la rue de la Mairie depuis le terrain de basket jusqu'à la rue des Bruyères.

- Sylvie Lemerrier aborde la question du choix du spectacle à retenir pour le Noël 2008 de l'école.

Compte tenu que le groupe Berlingot devait assurer le spectacle 2007, qu'il n'a été prévenu que quelques jours avant de l'annulation de sa prestation et que malgré cette annulation tardive, il n'a rien facturé, les membres du Conseil municipal souhaitent que Berlingot soit retenu pour animer la fête de fin d'année.

La séance est levée à 23 H